

*Questions orales***L'IMPÔT SUR LE REVENU**

LE SORT FAIT AUX ARTISTES PAR LE MINISTÈRE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et porte sur le sort fait à nos artistes canadiens dans le domaine fiscal. Le ministre des Communications vient de nous dire, en réponse à une question, qu'il est intervenu à quelques reprises auprès du ministre du Revenu national en faveur des artistes. Le ministre n'ignore pas que le problème actuel exige une solution rapide. Voudrait-il s'engager dès maintenant, ainsi que son gouvernement, à décréter un moratoire sur la situation fiscale des artistes jusqu'à ce qu'il puisse examiner les diverses interprétations que le ministre des Communications a mentionnées?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, je trouve un peu curieuse la question et surtout la demande du député. Je dois lui rappeler que les dispositions générales de la loi de l'impôt sur le revenu qui s'appliquent aux individus qui doivent déduire des dépenses de leurs revenus doivent également s'appliquer aux artistes. Il est bien évident qu'il existe des circonstances particulières qu'un individu peut rencontrer dans l'exercice de sa profession. Il peut en être ainsi pour un très grand nombre d'artistes. Je désire donc lui signaler que dans chaque application des règles générales de la loi de l'impôt sur le revenu, les fonctionnaires qui sont chargés de l'évaluation des situations tiennent compte des circonstances particulières qui sont fournies par les individus, de telle sorte que les artistes, dans la présentation de leurs dépenses vis-à-vis leur revenu, se voient attribuer un traitement particulier à cause des circonstances particulières qui gouvernent l'exercice de leur activité professionnelle.

[Traduction]

ON DEMANDE UN MORATOIRE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, le ministre a certainement constaté que son ministère traitait les artistes canadiens comme des fabricants aux fins de l'impôt. Voilà la question. Assurément, le ministre doit comprendre que si nous voulons des créateurs, il faut traiter ces artistes en tant que tels et non pas comme des fabricants de tuyaux de plastique. Il est clair, madame le Président, que si le ministre n'intervient pas tout de suite, il y aura des manifestations à Vancouver et ailleurs au cours desquelles les artistes vont réclamer un régime fiscal qui soit juste et favorable à leur égard. Qu'est-ce qui empêche le ministre d'ordonner du moins un moratoire sur ces interprétations, afin de donner une chance aux artistes, ainsi que le ministre des Communications, les artistes et nous-mêmes le voudraient?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, je suis un peu étonné de la question posée par le député, et surtout de la façon dont il interprète les faits. Si le député connaissait ce dont il parle, savoir la manière dont le ministre du Revenu national traite les artistes, savoir comme d'autres contribuables, il ne poserait pas de telles questions. Nous tenons compte des circonstances particulières,

comme je l'ai indiqué dans la première partie de ma réponse. J'aimerais également rappeler à l'honorable député, par exemple, que les inventaires d'un artiste ne sont pas taxés. Ils peuvent déduire les dépenses de chaque pièce qui est vendue, et le revenu n'est taxé que lorsqu'il est effectivement réalisé par l'artiste. Il existe un ensemble de conditions particulières qui s'appliquent aux artistes, lesquelles ne s'appliquent pas aux manufacturiers, et nous les traitons comme des individus, savoir de la même façon que d'autres contribuables dans la société.

* * *

PÉTITIONS

M. RIIS—WINNIPEG—LA CLINIQUE MORGENTALER

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la pétition présentée par l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), le vendredi 7 octobre 1983, n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

● (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. DEANS—LA PROLONGATION DU VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 3,000 citoyens de Sault-Sainte-Marie et de la région d'Algoma, qui demandent au gouvernement fédéral et au ministre du Travail (M. Ouellet), étant donné la situation économique actuelle et la rareté des emplois disponibles, de faire approuver par la Chambre un projet de loi tendant à prolonger le versement des prestations d'assurance-chômage au-delà de leur date de cessation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 4639, 4809 et 4816.

[Texte]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES ESPIONS ÉTRANGERS

Question n° 4639—M. Kilgour:

Le gouvernement a-t-il pour principe d'essayer de convaincre les espions étrangers de travailler pour le Canada au lieu de les poursuivre et, le cas échéant, cette politique a-t-elle changé?